

Image not found or type unknown



Acte authentique notaire

Par **Romain44000**, le **28/05/2019** à **21:36**

Bonjour, nous vendons notre maison qui a été financé par un établissement bancaire et depuis nous avons racheté le crédit à 2 reprises. Problème le notaire nous demande l'attestation de fin prêt du 1^{er} établissement ainsi qu'une mainlevée. Ma question: l'absence de mainlevée peut-elle faire obstacle à la signature de l'acte authentique?

merci